

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 12 mai 2022 à 18h30**  
**à l'Espace Cours**

- **ORDRE DU JOUR** -

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**  
du Conseil Municipal du 7 avril 2022

**COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

➤ **A l'Établissement de tarifs (alinéa 2) :**

- N°2021/328 D'approuver la tarification des activités mises en place dans le cadre du Village de Saint-Nicolas, tels que la location de chalet ou la participation à la patinoire.
- N°2022/32 D'approuver la création des tarifs de participation au dispositif Challenge Performances, visant à proposer aux entreprises volontaires un panel d'activités sportives et ludiques organisées par la Ville, dans le but de développer la pratique du sport en entreprise et de permettre des échanges entre les entreprises du bassin d'emploi spinalien.
- N°2022/65 D'approuver l'attribution de 40 bons d'accès à l'exposition « Posada » pour les musiciens de l'Orchestre d'Harmonie d'Epinal, dans le cadre de la préparation de la réalisation d'une fresque lumineuse (mapping) projetée lors de la Fête des Images 2022 sur le sujet des « *calaveras* » de Posada.
- N°2022/78 D'approuver la fixation du prix du chauffage facturé, via une régularisation de charges, dans les logements appartenant à la commune pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- N°2022/93 D'approuver la gratuité d'accès au service de restauration scolaire pour les enfants ressortissants ukrainiens scolarisés à Epinal et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.
- N°2022/111 D'approuver une tarification solidaire pour les primo arrivants ukrainiens justifiant d'un titre de séjour pour l'accès aux équipements éducatifs et sportifs sur la période du 8 mai 2022 jusqu'au 31 août 2022.

➤ **A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

- N°2021/327 D'approuver la location d'un écran Led mural pour le gymnase Viviani auprès de la société Led Visual Innovation sur une durée de 5 ans, et son acquisition au bout de 5 ans

- N°2022/8 D'approuver le marché pour l'achat de semences et d'engrais pour le golf.
- N°2022/24 D'approuver le marché pour l'achat de matériels d'entretien pour le golf :  
- Lot 1 : lisseuse à greens avec la société SOLVERT SAS,  
- Lot 2 : pulvérisateur porté sur tracteur avec la société Coopérative Agricole de Lorraine Espace vert,  
- Lot 3 : réparateur de sol avec la société Coopérative Agricole Lorraine Espace vert.
- N°2022/11 D'approuver le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de la restauration scolaire, qui arrivera à échéance en septembre 2022, avec la société Bio en Grand Est.
- N°2022/29 D'approuver la commande pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre d'études de circulation, avec le Bureau IRIS CONSEIL.
- N°2022/43 D'approuver la commande pour la prestation d'accompagnement à la rédaction d'un dossier de candidature à un appel à manifestation d'intérêt dénommé « manufacture de proximité », au profit de l'association.
- N°2022/60 D'approuver la commande pour le remplacement du carrelage dans le hall d'entrée du gymnase Viviani avec la société CARRELAGE ET DECO, dans le but de sécuriser les passages dans ce hall en raison du décollement du carrelage.
- N°2022/62 D'approuver l'accord-cadre mono-attributaire, à procédure adaptée et à bons de commande, pour la fourniture de pièces d'usure destinées à la maintenance du parc automobile de la Ville avec la société ASD AUTO.
- N°2022/63 D'approuver l'achat d'un véhicule de type utilitaire benne pour le service Cadre de Vie auprès de BY MY CAR, dans le but de remplacer un véhicule du même type qui ne satisfait plus les exigences du contrôle technique.
- N°2022/64 D'approuver la commande pour le remplacement des pompes usagées pour la fontaine du rond-point situé à l'intersection du Quai de Dogneville et du Pont de la République et pour la cascade du rond-point Place des Vieux Moulins avec l'entreprise ARNAUD TOUSSAINT.
- N°2022/68 D'approuver la commande pour le remplacement d'un morceau de mur de soutènement du restaurant universitaire, se situant impasse Saint Maurice, avec la société MAGGIO Mario.
- N°2022/69 D'approuver l'avenant n°2 au marché d'exploitation des panneaux d'informations électroniques, modifiant à la hausse la répartition des plages horaires de diffusion d'informations d'intérêt général mises à disposition de la Ville
- N°2022/70 D'approuver la commande pour la réhabilitation de deux classes, en peinture, de l'Ecole élémentaire Durkheim avec la société KELDECO.

- N°2022/71 D'approuver la commande pour la réhabilitation de deux classes de l'Ecole Paul Emile Victor, en peinture, plâtrerie et électricité, avec les sociétés suivantes :
- CHROMATIC88,
  - VOSGES PLATRERIE,
  - GILLES THOCKLER.
- N°2022/72 D'approuver la commande pour la rénovation de sanitaires situés dans la cour de l'Ecole élémentaire Maurice Ravel, en peinture, menuiserie, plâtrerie et électricité, avec les sociétés suivantes :
- ART ET COULEURS,
  - ACCORSI,
  - CLAUDE DIDIER,
  - FMT DIVOUX.
- N°2022/73 D'approuver la commande pour la création d'un bloc sanitaire au 1<sup>er</sup> étage de l'Ecole élémentaire Maurice Ravel avec les sociétés suivantes :
- CHROMATIC 88,
  - ACCORSI,
  - CARRELAGES DECO,
  - FMT DIVOUX,
  - MULLER,
  - EUROP REVETEMENTS.
- N°2022/74 D'approuver la commande pour la fourniture et la pose provisoire de blocs de béton, en vue de sécuriser le mur de soutènement situé au 79-81 rue des Soupirs durant la durée des travaux de requalification de la rue, avec la société RAY SAS.
- N°2022/76 D'approuver la réparation d'un poids lourd utilisé dans le cadre du plan viabilité hivernale et pour l'arrosage en centre-ville, avec la société BOURLIER.
- N°2022/80 D'approuver un marché, dans le cadre de la phase 2 de rénovation de l'arrosage du Golf, consistant en la réfection du réseau d'arrosage et en l'agrandissement du plan d'eau, avec le Groupement SAS RAY / SAS HOUILLON SOGEA EST BTP.
- N°2022/102 D'approuver un marché pour l'achat et la livraison d'un micro chargeur avec la société SARL VAUTRIN-CHERRIER, permettant ainsi de remplacer le micro chargeur actuel devenu vieillissant.
- N°2022/104 D'approuver la commande de « pierres neuves de type grès des Vosges et de parements pierre » dans le but de procéder à la rénovation du mur de soutènement du quai Michelet, avec la société PIANTANIDA.

➤ **A l’Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5) :**

N°2021/339 D’approuver la location d’un minibus avec la société VISIOCOM.

➤ **A la fixation des rémunérations et au règlement des frais d’honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert (alinéa 11) :**

N°2022/59 D’approuver une convention d’honoraires avec Maître ZOUBEIDI-DEFERT pour une mission de conseil juridique relative aux modalités de passation, modification et résiliation d’un bail commercial.

➤ **A l’attribution de subventions (alinéa 26) :**

N°2021/326 D’approuver la demande de subvention pour les frais de fonctionnement occasionnés par la crise sanitaire dans les Accueils de Loisirs sans Hébergements auprès de la CAF des Vosges.

N°2022/50 D’approuver la demande de subventions pour le financement du plan de mobilité communal, auprès :

- Du Conseil Départemental des Vosges
- De L’État
- De Région Grand Est.

N°2022/66 D’approuver la demande de subventions auprès du Fonds Régional d’Acquisitions des musées, de l’Etat (DRAC Grand Est) et du Conseil Régional Grand Est au titre de l’acquisition de deux œuvres par le Musée de l’Image réalisées fin 2021.

## 1 - POLE VILLE VERTE, ATTRACTIVE ET DE PROXIMITE

### 1.1 - Organisation des mobilités

#### 1.1.1 - Plan des mobilités de la Communauté d’Agglomération d’Epinal

Le Conseil Municipal est amené à prononcer un avis sur le projet de plan des mobilités de la Communauté d’Agglomération d’Epinal

#### 1.1.2 - Plan communal des mobilités de la Ville d’Epinal

Le Conseil Municipal est amené à prononcer un avis sur la mise en place d’un plan communal des mobilités à l’échelle de la Ville d’Epinal.

## **1.2 - Programmation d'un plan de déplacement inter-administrations**

### **1.2.1 - Plan de déplacement inter-administrations**

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'adoption du Plan Déplacement Inter-Administrations, favorisant la mise en place de mobilités actives lors des déplacements pendulaires et professionnels des agents.

### **1.2.2 - Convention de partenariat CITIZ - CAE - VILLE**

Le Conseil Municipal est amené à approuver la convention de partenariat entre la CAE, la Ville d'Epinal et la société coopérative CITIZ dans le but de souscrire à un service d'autopartage.

## **1.3 - Adhésion au Club des Villes et Territoires cyclables et marchables**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'adhésion de la Ville au Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables dans le but de valoriser l'engagement de la Ville dans la mise en place du Plan communal des mobilités.

## **1.4 - Avis sur la demande d'enregistrement relative à la modification de la déchetterie de Razimont**

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de réaménagement du site de la déchetterie de Razimont présenté par le SICOVAD.

## **1.5 - Convention de partenariat de compostage collectif en vue de mise à disposition de composteurs partagés**

Le Conseil Municipal est amené à approuver la convention-type de partenariat de compostage collectif avec le SICOVAD, en vue de permettre l'implantation de nouveaux sites de composteurs partagés.

## **2 - PÔLE VILLE DE CULTURE**

### **2.1 - Fête des Images**

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'organisation de l'édition 2022 de la Fête des Images, qui se déroulera du 15 au 17 septembre, sur le thème « Démons et merveilles ».

### **2.2 - Adhésion au réseau Plan d'Est**

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'adhésion au réseau « Plan d'Est », groupement de professionnels de l'écosystème des arts visuels, dans le but de permettre le développement de la mission d'accompagnement à la création artistique menée à la Maison Romaine.

### **2.3 - Indemnité relative à la reprise de la gestion de la Maison Romaine**

Le Conseil Municipal est amené à approuver la convention d'indemnisation de reprise de la gestion de la Maison Romaine passée entre la Ville et la Communauté d'Agglomération d'Epinal, visant à indemniser la CAE des travaux d'investissements effectués et non-amortis.

### 3 - POLE VILLE EDUCATIVE ET SPORTIVE

#### 3.1 - Carte scolaire – rentrée septembre 2022

Le Conseil Municipal est appelé à prononcer un avis sur les mesures envisagées dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

#### 3.2 - Conventions de prestation d'entretien du réseau Imagine

##### 3.2.1 - Convention de prestation de nettoyage des locaux de l'Espace Imagine (transport urbain)

Le Conseil Municipal est amené à approuver le renouvellement de la convention de nettoyage des locaux de l'Espace Imagine situé au 1 rue des Noires Halles à Epinal, avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

##### 3.2.2 - Convention de prestation de nettoyage du mobilier urbain du réseau Imagine

Le Conseil Municipal est amené à approuver le renouvellement de la convention de prestation de nettoyage du mobilier urbain du réseau de bus Imagine, avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

### PÔLE RESSOURCES

#### 4 - DIRECTION DES FINANCES

##### 4.1 - Contribution au Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur d'Epinal (S.I.S.S.E.)

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement d'une participation de la Ville d'Epinal au profit du S.I.S.S.E. pour l'utilisation de trois gymnases pour l'année 2022.

#### 5 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

##### 5.1 - Elections professionnelles 2022

###### 5.1.1 - Création d'instances paritaires communes

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'installation d'instances paritaires communes à la Ville d'Epinal et au Centre Communal d'Action Sociale et à approuver la répartition des sièges du collège employeur du Comité Social Territoriale (CST) et de sa formation spécialisée.

###### 5.1.2 - Fixation du nombre de représentants dans les instances paritaires CST et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Le Conseil Municipal est amené à approuver la fixation du nombre de représentants du personnel siégeant aux instances paritaires rattachées à la Ville d'Epinal.

**5.2 - Modification relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le Conseil Municipal est amené à adopter une délibération consolidée relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afin de mettre à jour les cadres d'emploi éligibles au RIFSEEP.

**5.3 - Convention financière de partage des frais de déplacements entre la Ville et l'Office de l'Habitat**

Le Conseil Municipal est amené à approuver la convention financière entre la Ville d'Epinal et Epinal Habitat relative à la prise en charge des frais des agents liés à une visite d'échange avec la Ville de Lille dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

**5.4 - Déplacements des élus dans le cadre du mandat spécial**

Le Conseil Municipal est amené à approuver le paiement des frais de déplacement des élus dans le cadre de leur fonction d'élu pour les mois d'avril et mai 2022.